

Gérard QUÉVEAU * * * * * ING. Arts et Métiers - EST Aéro
Président Directeur Général - Chairman C.E.O - Groupe **Henri Heuliez**

QG/mce - 12 566

Le 6 octobre 2003

Objet : Loi DUTREIL

Monsieur le Ministre,

Monsieur Renaud DUTREIL

Secrétaire d'Etat chargé des PME, du
Commerce, de l'Artisanat, des Professions
Libérales et de la Consommation
80, rue de Lille
75700 PARIS

Lors de l'entretien du 1^{er} Octobre 2003 avec votre Directeur de Cabinet,
Monsieur Laurent FLEURIOT, je me suis permis de faire la remarque
suivante concernant les nouvelles entreprises en création dans le cadre de
votre «Loi sur l'Initiative Économique ».

Lorsqu'une entreprise se crée, elle a d'abord des frais d'études, de
recherche et de prototypes, et de par la législation actuelle, ces frais
ne peuvent être mis à l'actif, ils doivent être amortis dans l'année, ce
qui réduit d'autant le capital de ces nouvelles sociétés en devenir et
freine leur possibilité d'emprunt.

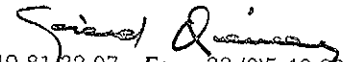
Les jeunes entreprises ne peuvent pas activer leurs frais de R & D,
car dans les premières années elles n'ont pas forcément de contrats et
de clients.

Je crois qu'il serait important, dans les décrets d'application de la
nouvelle loi DUTREIL, de donner la possibilité de remonter les frais
de recherche et de prototype à l'actif du bilan.

Cette idée est dans l'esprit de la loi américaine « Small Business
Administration ».

, avec mes respectueuses salutations,

Gérard QUEVEAU,



F - 79140 CERIZAY - Tél. +33 (0)5 49 81/32 07 - Fax +33 (0)5 49 80 04 17
- Internet : www.heuliez.com - www.amik-farm.com